

INVITATION • SÉANCE D'INFORMATION • CONSULTATION PROFESSIONNELLE

Le Pagnon borain : en route vers l'IGP

Le travail est presque fini. Votre avis est une étape importante avant la procédure officielle.



📅 DATE & HEURE

Lundi 20 avril 2026 à 14h

Accueil dès 13h45 — Durée : 1h30

📍 LIEU

Hainaut Développement

Boulevard Initialis, 22 — 7000 Mons

💻 PARTICIPATION

Présentiel ou distanciel

Lien de connexion fourni après l'inscription

🥂 EN FIN DE SÉANCE

Verre de l'amitié

Pour les participants en présentiel

Madame, Monsieur,

Depuis 2024, un groupe de boulangers-pâtisseries du Borinage travaille avec le soutien d'AgriLabel et Hainaut Développement à la reconnaissance européenne du Pagnon borain comme indication géographique protégée (IGP). L'objectif de cette démarche est de mettre en valeur le savoir-faire et la qualité de ce produit. Après plusieurs réunions et visites de terrain, le travail collectif a permis d'établir un cahier des charges. L'étape suivante est la consultation de la profession avant d'engager la procédure officielle de reconnaissance. Votre avis est donc essentiel. Les récentes retombées médiatiques confirment d'ailleurs l'intérêt croissant du public pour le Pagnon borain.

Dans l'attente de vous accueillir, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

AgriLabel — Natacha Aucuit & Emilie Lefebure

Programme

13h45 — Accueil

14h00 — Présentation de la démarche IGP et de son intérêt

14h30 — Contenu du cahier des charges (ingrédients, étapes de fabrication, délimitation de l'aire géographique de fabrication, etc.)

15h00 — Discussion

15h30 — Verre de l'amitié



Scanner pour s'inscrire

Inscrivez-vous — participation gratuite, en présentiel ou à distance

🕒 Inscription avant le 13 avril 2026

Formulaire en ligne : agrilabel.be/inscription ou via le QR code

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Rejoignez-nous **en visioconférence** (lien fourni après inscription)

Questions : natacha.aucuit@unamur.be • emilie.lefebure@uliege.be

QU'EST-CE QU'UNE IGP ?



L'indication géographique protégée est l'un des systèmes officiels de qualité de l'Union européenne. Elle désigne des produits dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique déterminée, dans laquelle se déroule au moins une étape de leur fabrication. Le lien entre le produit et son origine n'est pas exclusif — la réputation du produit peut suffire. La matière première ne doit pas obligatoirement provenir de la zone concernée.

LA DÉMARCHE EN BREF

- **Avril 2024** — Constitution du groupe de travail
- **2024-2025** — 4 réunions de concertation et 3 visites de terrain
- **Thèmes abordés** — Délimitation de l'aire géographique, ingrédients autorisés, fabrication, conditionnement, certification
- **Résultat** — Ébauche du cahier des charges (éléments techniques définissant le Pagnon borain)
- **Prochaine étape** — Consultation de la profession (c'est vous !) avant le dépôt officiel

LA PRESSE EN PARLE — SCANNEZ POUR VOIR LES REPORTAGES

On n'est pas des Pigeons !

Reportage RTBF sur la démarche IGP



RTL

Interview d'un producteur du Borinage



TéléMB

Reportage sur la démarche IGP



PARTENAIRES DU PROJET

- ✓ ADL Colfontaine
- ✓ AgriLabel
- ✓ Confrérie du Comté de Boussu
- ✓ Fédération provinciale des associations des artisans boulangers pâtisseries chocolatiers glaciers confiseurs du Hainaut
- ✓ Hainaut Développement
- ✓ Producteurs : Au pagnon (J. Cloesen), La mie d'enfance (C. Setan) et le Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut
- ✓ SPW ARNE - Direction de la Qualité et du Bien-être animal

QUI EST AGRILABEL ?



AgriLabel accompagne les producteurs ou groupements de producteurs wallons dans leur démarche de demande de reconnaissance officielle de leurs produits en tant qu'appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP), spécialité traditionnelle garantie (STG) ou qualité différenciée (QD). Cette cellule est soutenue par la Wallonie.